



**PRÉFECTURE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2022-046

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2022

# Sommaire

## **Préfecture de la Somme - Cabinet /**

80-2022-06-09-00002 - Arrêté portant classement du domaine public de l'État (1 page)

Page 3

## **Préfecture de la Somme - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**

80-2022-06-09-00001 - Arrêté constituant la commission de recensement des votes à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 (2 pages)

Page 5

80-2022-06-10-00001 - Arrêté portant classement de l'office du tourisme et des congrès d'Amiens Métropole en catégorie I (2 pages)

Page 8

## **SIDPC préfecture de la Somme /**

80-2022-06-08-00001 - Arrêté modificatif - agrément SSIAP FORMAPUBLICPRIVÉ (4 pages)

Page 11

Préfecture de la Somme - Cabinet

80-2022-06-09-00002

Arrêté portant classement du domaine public de  
l'État



## **ARRÊTÉ PORTANT DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE L'ÉTAT**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1 et R2313-1 à R2313-5 :

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 19 ;

**Vu** le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

**Vu** la correspondance de la sous-direction du budget, de l'achat et de l'immobilier du 14 septembre 2021.

**Considérant** que l'ancienne trésorerie d'Ham-Nesle, sur les parcelles cadastrées AC 443 et AC 444, sise 1b rue de Corcy à HAM (80400) est devenue inutile aux besoins des services de la direction générale des finances publiques :

**Considérant** que son déclassement est un préalable indispensable pour assurer la parfaite validité de la cession d'un bien immobilier de l'État :

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

### **ARRÊTE**

**Article 1er.** – Est prononcé le déclassement du domaine public de l'immeuble ci-avant référencé, en vue de son aliénation.

**Article 2.** – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et dont une copie est adressée à madame la directrice départementale des finances publiques de la Somme.

Amiens, le – **9 JUIN 2022**

La préfète,

Muriel Nguyen

Préfecture de la Somme - Direction de la  
Citoyenneté et de la Légalité

80-2022-06-09-00001

Arrêté constituant la commission de  
recensement des votes à l'occasion des élections  
législatives des 12 et 19 juin 2022

## **Arrêté**

### **constituant la commission de recensement des votes à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022**

**Le Préfet de la Somme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment ses articles L. 175 et R. 107 à R. 109 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam Garcia, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 portant délégation de signature de Madame Myriam Garcia, secrétaire générale de la préfecture ;

Vu l'ordonnance du 28 avril 2022 de la Première Présidente de la Cour d'Appel d'Amiens ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

## **Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>** : A l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale qui se déroulera les 12 et 19 juin 2022, il est institué dans le département de la Somme une commission générale de recensement des votes.

**Article 2** : Cette commission est composée de la façon suivante :

**Scrutin du 12 juin 2022 :**

Monsieur Cédric KOSSO-VANLATHEM, juge au tribunal judiciaire d'Amiens, président ;  
Madame Manon FRANCILLOUT, juge des enfants au tribunal judiciaire d'Amiens, suppléante.

Mme Sabine CARTON, conseillère départementale du canton de CORBIE, membre ;  
Mme France FONGUEUSE, conseillère départementale du canton d'Amiens 5, suppléante.

M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Somme, membre.

Scrutin du 19 juin 2022:

Mme Daphine CHAUFFAUT, juge au tribunal judiciaire d'Amiens, présidente ;

Madame Manon FRANCILOUT, juge des enfants au tribunal judiciaire d'Amiens, suppléante.

Mme France FONGUEUSE, conseillère départementale du canton d'Amiens 5, membre ;

Mme Sabine CARTON, conseillère départementale du canton de CORBIE, suppléante.

M. Nicolas GRENIER, directeur de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture de la Somme, membre.

**Article 3 :** Cette commission effectuera ses travaux dans une salle de la préfecture située au 51 rue de la République, à 1 heure les 13 et 20 juin 2022.

Les travaux de la commission ne sont pas publics.

**Article 4 :** Un représentant de chacun des candidats en présence, dûment mandaté, pourra assister aux travaux de la commission.

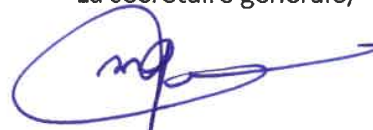
**Article 5 :** La commission, après avoir réceptionné les procès-verbaux des communes intéressées et procédé, s'il y a lieu, au redressement des chiffres portés sur ceux-ci, totalisera les résultats par circonscription.

La commission procédera au recensement général des votes puis proclamera les résultats du scrutin le lundi suivant l'élection.

**Article 6 :** La secrétaire générale de la préfecture de la Somme ainsi que les présidents de la commission sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'mg', written over a large, light blue circular stamp or watermark.

Myriam GARCIA

Préfecture de la Somme - Direction de la  
Citoyenneté et de la Légalité

80-2022-06-10-00001

Arrêté portant classement de l'office du  
tourisme et des congrès d'Amiens Métropole en  
catégorie I



## **ARRÊTÉ**

**portant  
classement de l'office du tourisme et des congrès  
d'Amiens Métropole  
en catégorie I**

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu** le code du tourisme, notamment les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam Garcia, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

**Vu** le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

**Vu** l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 portant délégation de signature de Madame Myriam Garcia, secrétaire générale de la préfecture ;

**Vu** la délibération du conseil de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole du 1er juillet 2021 approuvant la demande de classement en catégorie I présentée par l'office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole ;

**Vu** la demande de classement en catégorie I présentée par le président de l'office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole le 7 septembre 2021;

**Vu** les pièces complémentaires reçues le 29 mars 2022 ;

**Considérant** que l'office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole remplit toutes les conditions fixées par les textes susvisés pour un classement dans la catégorie demandée ;

**Sur** proposition de la secrétaire générale de la Préfecture,

# ARRÊTE

**Article 1 :** L'office du tourisme d'Amiens métropole sis 21-23 place Notre-Dame – 80000 AMIENS est classé en catégorie I.

**Article 2 :** Le classement est prononcé pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. A l'issue de cette période, il expire d'office et peut être renouvelé.

**Article 3 :** Tout changement qui interviendrait dans les éléments examinés au cours de l'instruction de la demande de classement, objet du présent arrêté, devra être porté à la connaissance de Madame la préfète de la Somme.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5 :** La secrétaire générale de la Préfecture de la Somme, le Président de la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, la directrice de l'office de tourisme et des congrès d'Amiens métropole, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et dont une copie sera adressée à la maire d'Amiens et à la Direction générale des entreprises.

Fait à Amiens, le

**10 JUIN 2022**

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MG', is written over a faint circular stamp or watermark.

Myriam GARCIA

SIDPC préfecture de la Somme

80-2022-06-08-00001

Arrêté modificatif - agrément SSIAP  
FORMAPUBLICPRIVÉ



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Service interministériel de défense  
et de protection civiles**

Agrément n°080/002

## **Arrêté préfectoral portant modification de l'agrément d'un organisme de formation SSIAP**

**La Préfète de la Somme  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code du Travail ;

Vu le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour application au ministère de l'Intérieur du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 nommant Madame Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;

Vu le décret du 27 novembre 2021 nommant Monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH60, GH62 et GH63 ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Florian STRASER, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la Somme ;

Vu l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne en date du 22 décembre 2021 ;

Vu l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise en date du 19 mai 2022 ;

Vu l'arrêté portant agrément de l'organisme de formation SSIAP « FORMAPUBLICPRIVE » du 25 octobre 2021 ;

Vu les demandes complémentaires déposées par l'organisme « FORMAPUBLICPRIVE » situé 9D rue Dejean à AMIENS (80 000) ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

## ARRÊTE

L'arrêté préfectoral portant agrément d'un organisme de formation SSIAP du 25 octobre 2021 est modifié comme suit :

**Article 1 :** « L'article 4 – Formateurs et leurs qualifications » est modifié comme suit :

Le dossier d'agrément présente les formateurs permanents dont les noms suivent :

M. Mathieu BIENAIME, né le 13/02/1979 à Lille (59)	
Date du diplôme SSIAP 3 :	18/12/2020
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. Romain BON, né le 11/01/1994 à Clamart (92)	
Date du diplôme SSIAP 3 :	22/12/2021
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. Emmanuel BOULANGER, né le 11/09/1971 à Croix (59)	
Date du diplôme SSIAP 2 :	22/12/2014
Date du dernier recyclage triennal en matière de sécurité incendie :	17/03/2021
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. Christophe CARON, né le 08/05/1966 à Amiens (80)	
Date du diplôme SSIAP 3 :	22/08/2008
Date du dernier recyclage triennal en matière de sécurité incendie :	07/05/2021
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. Sébastien COILLOT, né le 18/02/1980 à Lens (62)	
Date du diplôme SSIAP 2 :	07/11/2019
Date du dernier recyclage triennal en matière de sécurité incendie :	20/10/2021
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. Eric GODULA, né le 23/08/1961 à La Bassée (59)	
Date du brevet national de prévention contre les risques d'incendie et de panique :	31/01/1986
Date du brevet national supérieur de prévention contre les risques d'incendie et de panique :	01/06/2006
Date du dernier recyclage triennal en matière de sécurité incendie :	22/12/2021
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. Jean-Marie HOATAU, né le 16/05/1972 à Pepeeete (98)	
Date du diplôme SSIAP 3 :	03/12/2009
Date du dernier recyclage triennal en matière de sécurité incendie :	04/12/2020
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. Kévin HOUQUE, né le 18/07/1990 à Béthune (62)	
Date du diplôme SSIAP 1 :	25/10/2013
Date du dernier recyclage triennal en matière de sécurité incendie :	25/09/2020
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. Laurent MERCIER, né le 24/01/1968 à Maubeuge (59)	
Date du diplôme SSIAP 1 :	26/09/2019
Date du dernier recyclage triennal en matière de sécurité incendie :	03/11/2021
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. David PINCHON, né le 23/11/1980 à Gonesse (95)	
Date du diplôme SSIAP 1 :	12/04/2012
Date du dernier recyclage triennal en matière de sécurité incendie :	28/01/2022
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. Stéphane POCHOL, né le 29/09/1966 à Amiens (80)	
Date du diplôme SSIAP 3 :	10/08/2007
Date du dernier recyclage triennal en matière de sécurité incendie :	27/04/2022
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

M. Thibaut SCHNAIDT, né le 23/02/1991 à Seclin (59)	
Date du diplôme SSIAP 3 :	10/07/2017
Date du dernier recyclage triennal en matière de sécurité incendie :	24/07/2020
L'intéressé s'engage à participer aux formations et remet son curriculum vitae	

**Article 2** : « L'article 6 – Lieux de formation et de jury SSIAP » est modifié comme suit :

Les lieux déclarés des formations diplômantes sont les suivants :

Somme : 16 Square Friant les 4 Chênes à AMIENS (80 000)

Aisne : Auchan Saint-Quentin, forum de Picardie, RN 29 route d'Amiens à FAYET (02 100)

Oise : - Salle Pré Martinet (ville de Beauvais), 17 rue du Pré Martinet à BEAUVAIS (60 000)  
- Espace Argentine (ville de Beauvais), 11 rue du Morvan à BEAUVAIS (60 000)  
- Hostellerie Saint Vincent, 241 rue de Clermont à BEAUVAIS (60 000)  
- Welcomotel Beauvais, 26 avenue Descartes à BEAUVAIS (60 000)

Les examens SSIAP pourront avoir lieu dans tout autre site répondant aux critères de l'article 8 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié et après accord du Président du jury SSIAP.

Il est rappelé que la tenue de stages initiaux SSIAP dans d'autres locaux que ceux déclarés ci-dessus n'est pas autorisée (conformément à l'article 12 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).

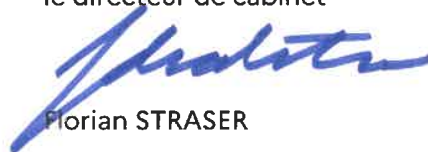
### **Article 3 – Exécution**

Les sous-préfets, directeurs de cabinet, les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours, et les directeurs départementaux de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun

en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme et transmis aux préfectures de l'Aisne et de l'Oise.

Fait à Amiens, le **- 8 JUIN 2022**

Pour la préfète et par délégation,  
le directeur de cabinet



Florian STRASER